**L’évaluation par contrat de confiance** (EPCC, démarche proposée par André Antibi)

**LES PRINCIPES de l’ÉVALUATION PAR CONTRAT DE CONFIANCE**

Les sujets sont dans les indications complémentaires (cf. BO spécial n°7 du 6 Octobre 2011, recommandations aux concepteurs de sujets).

Les **sujets déjà tombés** sont recensés sur le site de l’académie de Versailles. La liste des intitulés (EC1, EC3, dissertations) sera donnée **en fin de chapitre** afin que les élèves ne se démobilisent pas pendant le cours.

Les réponses aux questions pourront être **préparées** en AP (travail de groupe) et être **mutualisées** (annales de la TES, annales de tel lycée sur le cahier de textes ou sous un autre support numérique). Les élèves pourront travailler en priorité sur les sujets qui leur posent problème. Les contraintes de temps peuvent amener les élèves à ne pas rédiger toutes les réponses mais à indiquer quel(s) cours et partie(s) du cours ils mobiliseraient pour répondre (notamment en spécialité). Ce travail pourra être valorisé.

4 points sur 20 en dehors de la liste : pour l’EC = la partie 2, pour la dissertation et pour l’épreuve de spécialité : les documents du dossier.

**L’EPCC en SES (notamment en terminale : devoirs types baccalauréat)**

NB : le travail à partir de sujets extraits des indications complémentaires peut être commencé dès la classe de première. Des exemples de sujets possibles sur le programme de 1ère sont proposés sur le site de l’académie de Versailles :

<http://www.ses.ac-versailles.fr/bac/prem/sujets_prem.html>